



LE PARTENAIRE de votre MANIFESTATION



Entrez dans la RONDE...





## Sommaire

Réussir la fête !

La RONDE des fêtes en chiffres .....	2
5 bonnes raisons d'adhérer .....	3
Services rendus aux Membres .....	4
Assurance pour les dirigeants d'association.....	6
Résumé des services rendus aux membres .....	7
Devenir membre de la RONDE des fêtes .....	8
Tarifs d'adhésion .....	8
Charte .....	9
Contact .....	8-10

## Outil de promotion et label de qualité



**1982**

Création par le Président fondateur **Roland SIMON**

**12 comités adhérents** dans le Sundgau



**2019**

**+60 comités membres** en **Alsace, Territoire de Belfort, Vosges, Allemagne et Suisse**

## NOS MISSIONS

**Harmoniser le calendrier des fêtes**, éviter la concurrence

**Assurer la promotion des manifestations**

**Conseiller et soutenir les organisateurs** dans tous les domaines de l'organisation



**années d'expériences et de savoir faire**

dans **tous les domaines de l'organisation** de fêtes



**37<sup>e</sup> saison**  
en 2019

---

**+ 60 comités de fêtes**  
adhérents

**+ 500**  
associations

**des milliers**  
d'acteurs et de bénévoles

---

**60 fêtes de renom** au programme  
dans toute la région Alsace et territoires limitrophes

**400 à 500 000**  
visiteurs de fêtes

---

**Actions et supports de promotion**  
variés

**Conseils et soutien**  
dans tous les domaines de l'organisation

---

Une fédération **dynamique**

## **5** bonnes raisons d'adhérer à la RONDE des fêtes

- 1.** La fête est promue au niveau régional
- 2.** La fête profite du Label de la RONDE des fêtes
- 3.** Les organisateurs bénéficient de conseils et d'assistance en organisation
- 4.** Fournitures de produits et services moins chers, grâce à la mutualisation
- 5.** Les organisateurs font partie d'une famille, avec des problématiques communes

# Des supports et actions de communication variés et mutualisés



**180 000**  
brochures



**1 750**  
affiches mensuelles



**350**  
affiches annuelles



[www.rondedesfetes.fr](http://www.rondedesfetes.fr)



**15 000**  
Spots publicitaires

**VOTRE FETE**



Journal L'Alsace  
Articles dans **toutes les Editions**



Articles, agenda, internet



Nappe de table **62 000**  
Agenda des fêtes



Pochette à serviette  
**16 000**  
Exemplaires avec agenda des fêtes

**Un excellent VECTEUR DE COMMUNICATION pour votre manifestation**

Votre fête bénéficie de  
**8 supports**  
**3,750 millions**  
de visualisations

# Des produits et services pour chaque fête



## Nappe et Serviette

**49 km** de nappe de table  
> **12 rouleaux**  
de 100 m par fête



**91 200** serviettes de table  
**59 100** pochettes à serviettes  
> **3 300**  
pochettes / serviettes par fête

## Adhésion individuelle à la Fédération Nationale FNCOF

prise en charge par la RONDE

**2 500** membres affiliés dans toute la France



- **Assurance pour les Dirigeants d'association**  
dite RCMS, Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux
- **12,5 %** de réduction à la **Sacem**
- Protection juridique, multirisque association...
- **12** newsletters, **12** Annuaire artistiques, **3** Fêtes Info

## Travail en collaboration avec la Sécurité Routière

**500** affiches  
sécurité et prévention  
contre l'alcool



## Implication en faveur du développement durable

**500** affiches  
pour inciter les visiteurs et les  
organisateur au tri des déchets



## Conseil et Assistance

**COLLOQUES** pour soulever les problèmes des organisateurs

- 2019 : Une fête respectueuse du développement durable
- 2018 : Les associations, vecteurs de lien social dans nos communes
- 2017 : Obligations déclaratives et comptables
- 2016 : Marchés, Parkings et Mesures de Sûreté (Vigipirate)
- 2015 : Hygiène et Sécurité Alimentaire
- 2014 : Prévention et Gestion des situations de crise
- 2013 : Une fête sans risque en 2013 ?
- 2009 : Gestion et Prévention des conflits

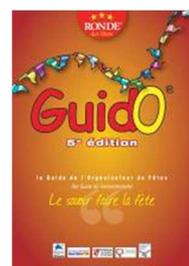


### BestOf

Compte-rendus des  
Colloques de 2013 à 2016

### Guido

le Guide de l'Organisateur de fêtes  
**5<sup>e</sup> édition**



## FORUMS, CONGRES

rencontres entre organisateurs et  
prestataires de fêtes



La **FNCOF**, Fédération Nationale des Comités et Organisateur de Festivités, dont la **RONDE des fêtes est partenaire et membre**, propose d'assurer l'ensemble des dirigeants bénévoles des associations, à travers une police d'assurance, nommée la RCMS « Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux », dite encore « assurance des dirigeants d'association ».

La cotisation englobant cette assurance est entièrement prise en charge par la **RONDE des fêtes** qui s'engage à la payer pour l'ensemble des adhérents de la **RONDE** sans pour autant répercuter le coût sur les cotisations de ses membres.

## **LA RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ou RCMS**

Rappelons que gérer une association, même bénévolement, peut avoir pour conséquence d'**engager la responsabilité civile personnelle de ses dirigeants**, et principalement du Président, s'ils commettent une faute dans l'exercice de leurs fonctions.

À titre d'exemples, peuvent être invoqués les fautes de gestion, une infraction aux dispositions légales ou réglementaires, le non-respect des statuts de l'association, l'inobservation de règles de sécurité...

Tous ces cas de figure peuvent se solder par des **poursuites pénales** ou civiles et entraîner des conséquences financières sur leur patrimoine propre.

Cette assurance permet aux **dirigeants d'associations d'être personnellement couverts** et de ne pas être inquiétés sur leurs biens propres s'ils commettent une faute non-intentionnelle dans l'exercice de leur fonction de dirigeant bénévole.

## **QUE COUVRE LE CONTRAT EN CAS DE DIFFICULTES FINANCIERES ?**

La loi du 25.01.1985 est particulièrement sévère pour les Dirigeants puisqu'elle prévoit qu'ils peuvent avoir à supporter tout ou partie des dettes de l'association. C'est le régime de l'action en comblement de passif. Cette sévérité est aggravée par la non-définition de la faute de gestion et sa libre appréciation par les juges.

C'est la principale menace, en termes d'enjeux financiers, qui pèse sur le patrimoine personnel des dirigeants d'association.

## **QUELS SONT LES MOTIFS POUR LESQUELS LA RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS D'ASSOCIATION PEUT ETRE ENGAGEE ?**

- Fautes de gestion
- Infraction aux dispositions légales ou réglementaires
- L'inobservation de règles de sécurité
- Non respect des statuts de l'association
- Discrimination à l'embauche
- Harcèlement moral
- Litige à l'occasion d'un licenciement individuel
- Atteinte à l'environnement
- Plainte d'un salarié, client, fournisseur ou tiers estimant avoir subi un préjudice...

## **QUELLES SONT LES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET UN CONTRAT RESPONSABILITE CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX ?**

- Le contrat RC générale garantit l'association en tant que personne morale et couvre les dommages causés à des tiers du fait de ses activités. Le contrat RC Mandataires Sociaux garantit les Dirigeants en tant que personnes physiques et couvre les dommages causés à des tiers (ou l'association elle-même) en cas de faute de gestion des Dirigeants.
- Les recherches en responsabilité de l'entreprise ou de l'association ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Ainsi dans le cas d'un accident du travail, par exemple, la personne morale va être recherchée en responsabilité, au titre d'une action en faute inexcusable de l'employeur, et les Dirigeants vont être recherchés au titre d'une violation des lois et règlements.



Réussir la fête !

## UNE FEDERATION DE PROMOTION ET DE SOUTIEN AU SERVICE DES MANIFESTATIONS

La RONDE des fêtes, forte de plus de 35 ans d'expérience et de savoir-faire au service des organisateurs bénévoles, regroupe actuellement une soixantaine de manifestations en Alsace, Territoire de Belfort, Vosges, Allemagne et Suisse. Elle est détentrice de l'agrément de jeunesse et éducation populaire et de celui du tourisme.

Son rôle est de fédérer et de soutenir les organisateurs dans leur mission d'organisation et de leur apporter des moyens de communication mutualisés, sur un plan régional.

### RESUME DES PRESTATIONS :

La RONDE des fêtes fournit à ses adhérents de nombreux services pour l'organisation de leur manifestation :

#### \* PLANIFICATION et COMMUNICATION :

- Planification et harmonisation d'un programme annuel de manifestations
- 180 000 brochures programme, distribuées sur plus de 500 points de diffusion en Alsace et territoires limitrophes, et encartées dans le journal L'Alsace début avril
- 500 affiches annuelles, 1 750 affiches mensuelles
- Site internet : [www.rondedesfetes.fr](http://www.rondedesfetes.fr) : deux pages dédiées par fête, en français et en allemand
- Partenariat avec le Journal L'Alsace, pour chaque fête : articles en pages « Région » le mercredi, dans le cahier « Pour Sortir » le vendredi et compte-rendu le lundi en pages « Région »
- Partenariat avec Radio Dreyeckland, RTL2 et Cerise FM : 15 spots radio par fête du vendredi au dimanche sur l'une des radios
- 49 000 mètres de nappe de table qui reprennent, tous les mètres, de part et d'autre, le programme annuel
- 16 000 pochettes à serviettes qui reprennent le programme annuel des fêtes

#### \* FOURNITURES et SERVICES pour chaque adhérent :

- 12 rouleaux de 100 mètres de nappe de table (reprise du programme annuel des fêtes)
- 3 300 serviettes et pochettes à serviettes (dont une pochette avec le programme des fêtes)
- La prise en charge de l'adhésion individuelle à la FNCOF, Fédération Nationale des Comités Organisateurs de Festivités, qui donne droit notamment à 12,5% de réduction à la SACEM et à d'autres services et informations [www.fncof.com](http://www.fncof.com)
- Une assurance pour les dirigeants de l'association : RCMS, couvrant tout le comité organisateur

#### \* RECOMMANDATIONS ET CONSEILS EN ORGANISATION :

- Edition du GuidO, Guide de l'Organisateur, regroupant tous les éléments à connaître pour l'organisation d'une manifestation (env. 200 pages)
- Colloques sur des thèmes spécifiques aux organisateurs de fêtes, notamment dans le domaine de la sécurité et de la prévention
- Edition du BestOf des Colloques de 2013 à 2016, reprenant les compte-rendus de tous les colloques
- Organisation d'un Forum (en avril) : rencontre individuelle sous forme d'ateliers avec les « prestataires de fêtes » : gendarmerie, SDIS, secours, société de surveillance, communication, prévention routière, feux d'artifice, chapiteaux, etc.

#### \*TARIF D'ADHESION ANNUEL :

L'adhésion annuelle comporte une cotisation communale et une cotisation associative.



RONDE des fêtes - 33 Grand Rue - 68100 MULHOUSE

03.89.31.30.30 06.21.82.06.50 [info@ronde-des-fetes.asso.fr](mailto:info@ronde-des-fetes.asso.fr) [www.rondedesfetes.fr](http://www.rondedesfetes.fr)

Membre affilié à la FNCOF

Association agréée Tourisme AG 068 95 0001

Association agréée Education Populaire, Jeunesse et Vie Associative 2011 - DDCSPP - JSVAEP - 33

## Le but de notre fédération

est de fédérer et de soutenir les fêtes à thème, petites ou grandes, qui proposent un programme riche, varié et de qualité, mettant en valeur notre patrimoine culturel.

Sa finalité n'est pas de regrouper un maximum de manifestations.

## Critères de sélection les plus importants :

- ✓ La date de la fête ne doit pas coïncider avec celle d'une fête déjà inscrite au programme de la RONDE des fêtes et ayant lieu dans les environs proches
- ✓ La fête doit proposer des animations de qualité et variées, pour tous les âges et toutes les classes sociales
- ✓ La fête doit pouvoir offrir aux visiteurs au moins un repas chaud et la possibilité de danser

Depuis 2006, plusieurs fêtes d'une même localité peuvent figurer au programme

## Tarif d'adhésion 2020



**-50%** sur le coût total la 1<sup>e</sup> année

**-25%** sur le coût total la 2<sup>e</sup> année

L'adhésion à la RONDE des fêtes comporte deux apports annuels : une cotisation organisateur et une cotisation communale

### COTISATION ORGANISATEUR

	Primo adhésion		
	1 <sup>e</sup> année - 50%	2 <sup>e</sup> année - 25%	
Fête à entrée libre	338 €	508 €	677 €
Fête à entrée payante	411 €	617 €	823 €
Fête non organisée			152 €

+

### COTISATION COMMUNALE

	Primo adhésion		
	1 <sup>e</sup> année - 50%	2 <sup>e</sup> année - 25%	
Jusqu'à 500 habitants	190 €	284 €	379 €
501 à 1 000 habitants	252 €	379 €	505 €
1 001 à 2 000 habitants	308 €	462 €	616 €
2 001 à 3 000 habitants	336 €	504 €	672 €
Plus de 3 000 habitants	361 €	541 €	722 €
Fête non organisée			141 €

communes

#### Remarques :

- Pour les communes comptant plusieurs fêtes adhérentes, une cotisation organisateur individuelle est due pour chaque fête inscrite.
- Les primo adhérents bénéficient d'une remise de 50% sur le coût total de l'adhésion la 1<sup>e</sup> année et de 25% la 2<sup>e</sup> année.
- Les tarifs sont réévalués chaque année en Assemblée Générale en fonction du taux d'inflation

#### Remarques :

- Pour les communes comptant plusieurs fêtes adhérentes, la cotisation communale versée reste unique.
- Les primo adhérents bénéficient d'une remise de 50% sur le coût total de l'adhésion la 1<sup>e</sup> année et de 25% la 2<sup>e</sup> année.
- Les tarifs sont réévalués chaque année en Assemblée Générale en fonction du taux d'inflation

## Vos avantages

“ L'ensemble des prestations et des services compris dans l'adhésion annuelle, pour chaque fête, équivaut à une valeur de **plus de 5 000 €**. ”



RONDE des fêtes  
33 Grand Rue  
68100 MULHOUSE

03 89 31 30 30 / 06 21 82 06 50

info@rondedesfetes.fr

**Les responsables de l'association organisatrice s'engagent à  
respecter scrupuleusement la CHARTE de la Ronde des fêtes suivante :**

1. Mettre en valeur notre patrimoine culturel local ou régional par des fêtes dont le thème est relatif à l'histoire, les traditions, les coutumes, le folklore, la gastronomie, les expositions et animations proposées au public
2. Etre représenté à chaque manifestation, réception ou fête organisée par la Ronde des fêtes, par une ou plusieurs personnes ayant autorité
3. Respecter les décisions prises par l'Assemblée Générale
4. Remettre aux personnes concernées au sein de l'association tous les documents adressés ou remis par la Ronde des fêtes concernant l'organisation des fêtes
5. Ne pas solliciter le patronage médiatique d'un autre partenaire que ceux des partenaires officiels de la Ronde des fêtes
6. Favoriser, autant que possible, les partenaires et annonceurs soutenant les actions de la Ronde
7. Faire figurer le sigle de la Ronde des fêtes et celui des partenaires officiels sur l'ensemble des affiches, programmes et invitations : L'Alsace, Crédit Mutuel, DKL Dreyeckland / RTL2 / Cerise FM (les différents logos sont fournis lors de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum, et disponibles en permanence sur le site internet).
8. Faire parvenir au bureau de la Ronde des fêtes un exemplaire de l'affiche, du programme et de l'invitation, dès leur parution et au plus tard un mois avant la fête.
9. Ces documents permettent à la Ronde des fêtes de communiquer les informations concernant les manifestations aux partenaires médias et de répondre aux demandes téléphoniques des visiteurs potentiels.
10. Mettre en évidence, lors de la fête, l'ensemble des articles de la Ronde (brochures, affiches, etc.)
11. Nappes de table : toutes les tables doivent exclusivement être couvertes par des nappes de la Ronde des fêtes et uniquement par celles de l'année en cours.
12. Prendre en charge le matériel (nappes et serviettes) à la date qui aura été fixée et communiquée.
13. Récupérer les banderoles auprès du responsable nommé dans chaque secteur et les lui restituer au plus tard le mercredi suivant la manifestation. Le nom et les coordonnées des responsables de chaque région se trouvent dans le dossier transmis à l'occasion de l'Assemblée Générale, du Congrès et / ou du Forum.
14. Régler la cotisation annuelle et les éventuelles factures dans le mois suivant leur date d'émission.
15. Avant toute modification de date de la manifestation, consulter la Ronde pour avis.

*Le signataire de la présente Charte s'engage à en transmettre une copie aux principaux responsables de son association, de sorte qu'elle soit connue de tous les organisateurs.*

Fait à ....., le .....

**Signature du Responsable :**



RONDE des fêtes  
33 Grand Rue  
68100 MULHOUSE

 03 89 31 30 30 - 06 21 82 06 50

[www.rondedesfetes.fr](http://www.rondedesfetes.fr) - [info@rondedesfetes.fr](mailto:info@rondedesfetes.fr)